

CONCILE DE BORDEAUX 384-385

Le concile de Bordeaux est signalé par Sulpice Sévère, (*Chronicorum lib.* II, 49, 6 - 50, 11)

Après que Maxime est entré en vainqueur à Trèves, Ithace fait entendre des doléances pleines de haine et d'accusations contre Priscillien et ses adeptes. Troublé par ces allégations, l'empereur remet au préfet des Gaules et au vicaire des Espagnes des lettres ordonnant de traduire devant un concile réuni à Bordeaux tous ceux sans exception qu'avait atteints la souillure de l'hérésie. Ainsi furent traduits Instance et Priscillien. Invité à défendre sa cause le premier, Instance, après qu'il se fut faiblement excusé, fut déclaré indigne de l'épiscopat. Quant à Priscillien, pour n'avoir pas à s'expliquer devant les évêques, il fit appel à l'empereur. Les nôtres, par irrésolution, admirent le fait, alors qu'ils auraient dû, soit trancher en dépit de sa résistance, soit, s'il les tenait en suspicion, renvoyer l'affaire à d'autres évêques, mais non pas permettre à l'empereur de connaître de crimes si évidents. C'est ainsi que tous ceux qui étaient impliqués dans le procès furent traduits devant l'empereur.

Également par Prosper d'Aquitaine, *Epitoma Chronicon* (n. 1187) :
Consulat d'Arcadius et de Bauto (385)

... Priscillien, voyant qu'il allait être condamné au concile de Bordeaux, fit appel à l'empereur Maxime. Il fut entendu à Trèves par le préfet du prétoire Euvodius et livré au glaive de Maxime avec Euchrotia, femme du rhéteur Delphidius, Latronianus et ses autres compagnons d'erreur.